

" PROSPECTIONS EN CHAMBRE "

(SUITE) (1)

Dans cette rubrique commencée au n° 14, nous publions les commentaires de M. l'inspecteur général AUBREVILLE sur les principaux ouvrages ou études parus dans tous les pays du monde et consacrés aux problèmes forestiers tropicaux.

XXVI

Un article traduit de l'anglais de Mr. JEFFREYS, publié par le *Bulletin de l'Institut Français d'Afrique Noire*, n° 3 de juillet 1950, et intitulé : « Feux de brousse », me donne une fois de plus l'occasion de parler de ces feux. A force de persuasion, de propagande, d'efforts de tous ordres, naturalistes et techniciens ont réussi, depuis quelques années seulement, à faire admettre par les Pouvoirs publics l'idée de la nocivité des feux de brousse et la nécessité d'avoir une politique, sinon d'interdiction mais tout au moins de contrôle de ces feux, puisqu'il y a des cas où tout le monde, ou presque, reconnaît que ceux-ci sont devenus une nécessité pour les populations. On peut considérer que cette politique de contrôle des feux par les voies réglementaires s'est aujourd'hui à peu près imposée dans toute l'Afrique tropicale, au moins sur le papier dans les actes de l'Administration. Ce « succès » des biologistes et des forestiers en particulier, est d'ailleurs très précaire, car les populations indigènes n'ont pas compris pourquoi les feux devaient être limités dans leur emploi ; l'Administration, elle-même, n'est pas toujours très convaincue. La cause de la défense de l'Afrique sèche contre les feux de brousse n'est pas encore vraiment gagnée puisque des détracteurs de la modeste action administrative qui est commencée, c'est-à-dire des personnes qui estiment les feux de brousse inoffensifs et quelquefois utiles, se montrent en temps et même que des bulletins d'organismes scientifiques, comme celui de l'I.F.A.N., leur prêtent leurs tribunes.

Il n'est pas très difficile de critiquer la politique du contrôle des feux de brousse. Il suffit, en lisant la nombreuse littérature relative à ce sujet, de relever les différences d'opinion entre les divers techniciens quant aux effets de ces feux, d'autant plus qu'il s'agit parfois de véritables divergences et que certaines affirmations ne sont pas toujours parfaitement fondées. Mais quoi d'étonnant à ces flottements d'opinion dans l'étude d'une question aussi difficile, aux aspects changeant avec chaque territoire suivant les conditions du milieu ? De plus, les discussions entre convaincus et négateurs de l'action néfaste des feux de brousse ont pris

souvent un tour polémique qui évidemment n'a pu que nuire à l'objectivité des débats.

Le Dr. JEFFREYS, faisant marche arrière sur la voie « officielle », examine à nouveau l'ensemble du problème en voulant se placer à un point de vue objectif et scientifique. Il cherche à se faire une opinion sur un dossier qu'il a constitué, refoulant les affirmations non étayées par des preuves et réclamant des faits scientifiques. Il conclut qu'il n'existe jusqu'ici aucune preuve valable montrant la nocivité des feux de brousse ; dans toute la bibliographie, il n'a trouvé que des opinions : pas de données sûres, pas de preuves réelles, mais des généralisations incontrôlées, le manque de faits. « Où sont ces faits ? » dit-il. « Où peut-on trouver ces faits ? — Qui les a analysés et publiés ? — Quand et où ? »

Le Dr. JEFFREYS a-t-il eu connaissance de la conférence de Goma, au Congo Belge, sur la protection des sols en Afrique, qui s'est tenue en novembre 1948 ? Elle groupait de très nombreux techniciens de toute l'Afrique tropicale, formés à diverses disciplines : botanistes, agronomes, forestiers, zootechniciens, pédologues. Parmi les recommandations de cette conférence, il y en a une qui concerne spécialement les feux de brousse : elle est une condamnation « solennelle » de ces feux, bien qu'elle reconnaisse qu'ils sont parfois indispensables dans l'état primitif actuel de l'agriculture et de l'élevage des Africains. Toutefois, et cela a dû faire plaisir au Dr. JEFFREYS — s'il a lu cette recommandation — celle-ci insiste sur la nécessité d'une étude scientifique des effets des feux de brousse. Les techniciens ont donc, eux aussi, estimé que la croyance dans les effets désastreux de ces feux ne reposait pas toujours sur des faits bien établis ! Cependant, ils ne les en ont pas moins condamnés, les considérant comme l'un des fléaux de l'Afrique sèche. Y a-t-il contradiction entre cet appel à la lutte contre les feux et cette suggestion que la constatation de leurs effets, par l'expérimentation scientifique, soit recherchée ? Apparemment peut-être, mais si l'on veut bien croire que cette centaine de techniciens et de biologistes n'était pas constituée que de sots inexpérimentés et dénués de tout esprit critique, il faut trouver la raison de cette apparente contradiction. Je crois pouvoir l'exposer ainsi : certains effets de feux de brousse sur l'évolution des pâturages, sur la destruction de la microflore et la microfaune du sol, sur le durcissement des sols, la formation des croûtes

(1) Voir n° 14, p. 93 ; n° 16, p. 400 ; n° 17, p. 63 ; n° 18-19, p. 168 ; n° 20, p. 271.

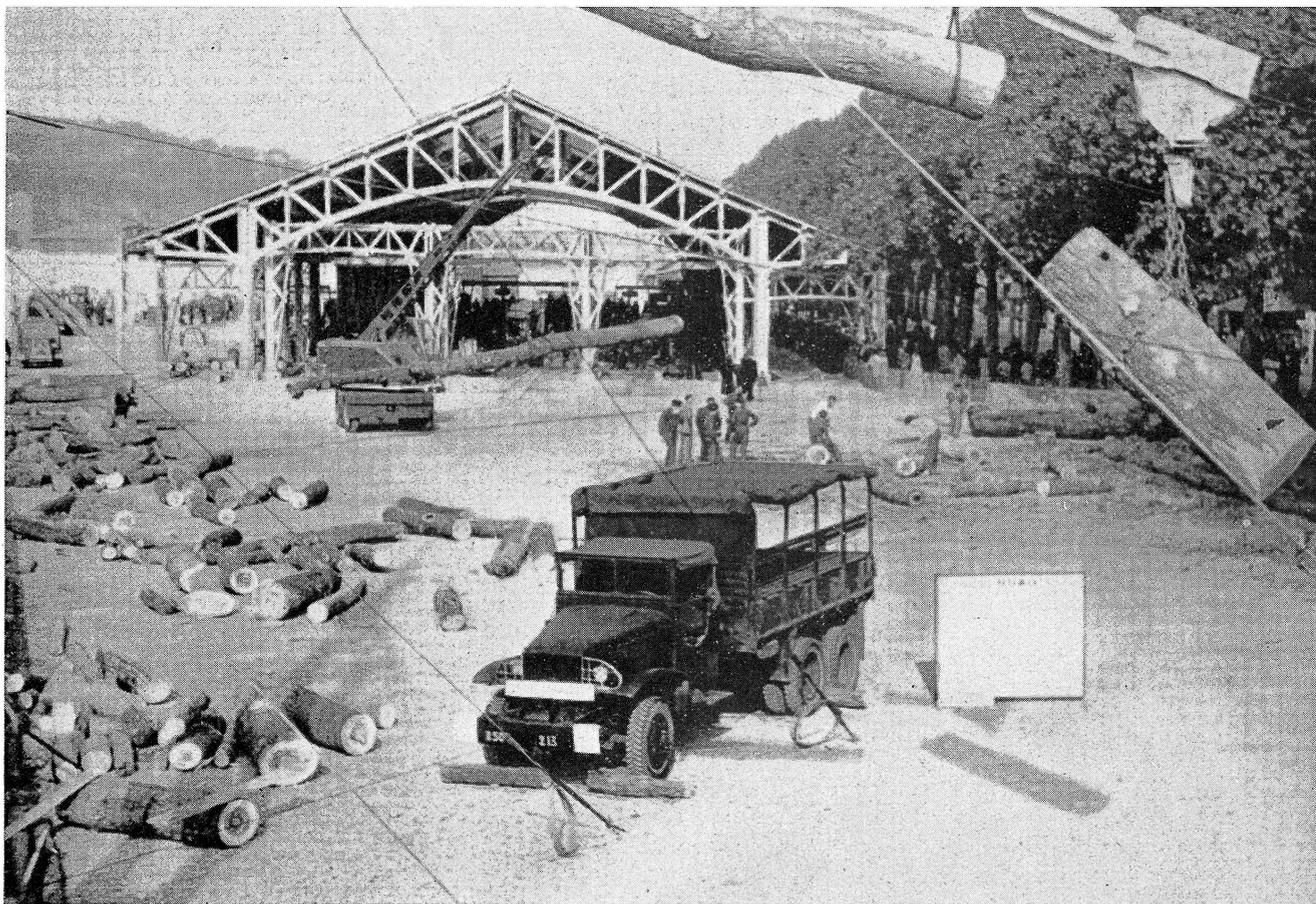


Photo de Mégille

EXPOSITION INTERNATIONALE DU BOIS

(Lyon 23-9, 7-10-51)

Ci-dessus :

Au premier plan à droite, le téléphérique Buko commandé pour les démonstrations par le treuil du GMC visible sur la photo

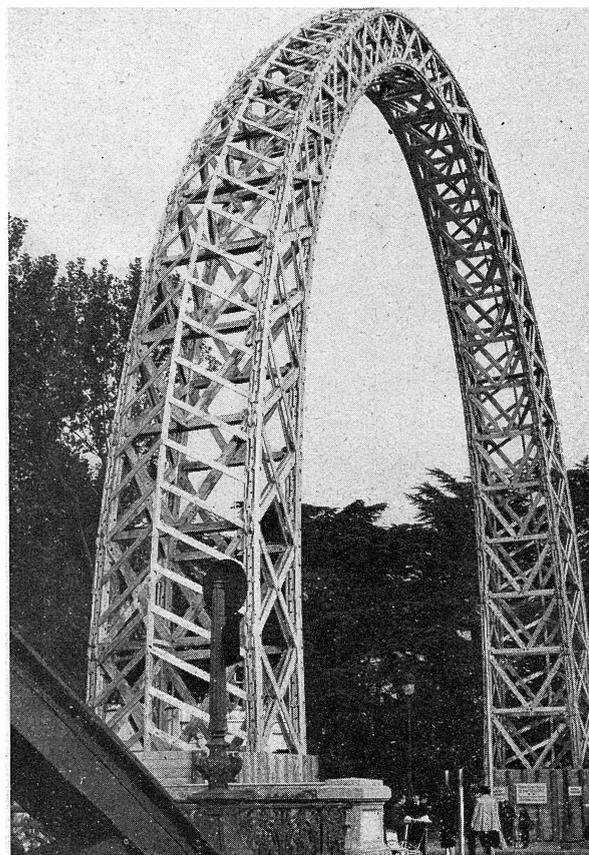
Dans le haut, grosse grume descendue par le tricâble qui franchissait le Rhône

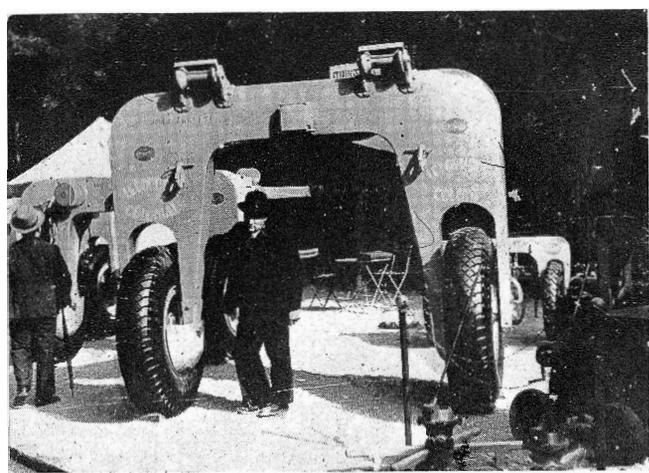
Dans le fond, vue du chantier d'approvisionnement de la scierie desservie par une grue automobile Cales

On notera la charpente triangulée du hangar de la scierie

A droite :

Porte monumentale, MM. Salagnac frères, architectes ; Entreprise Descotes, constructeur





Triqueballe colonial Fleuret

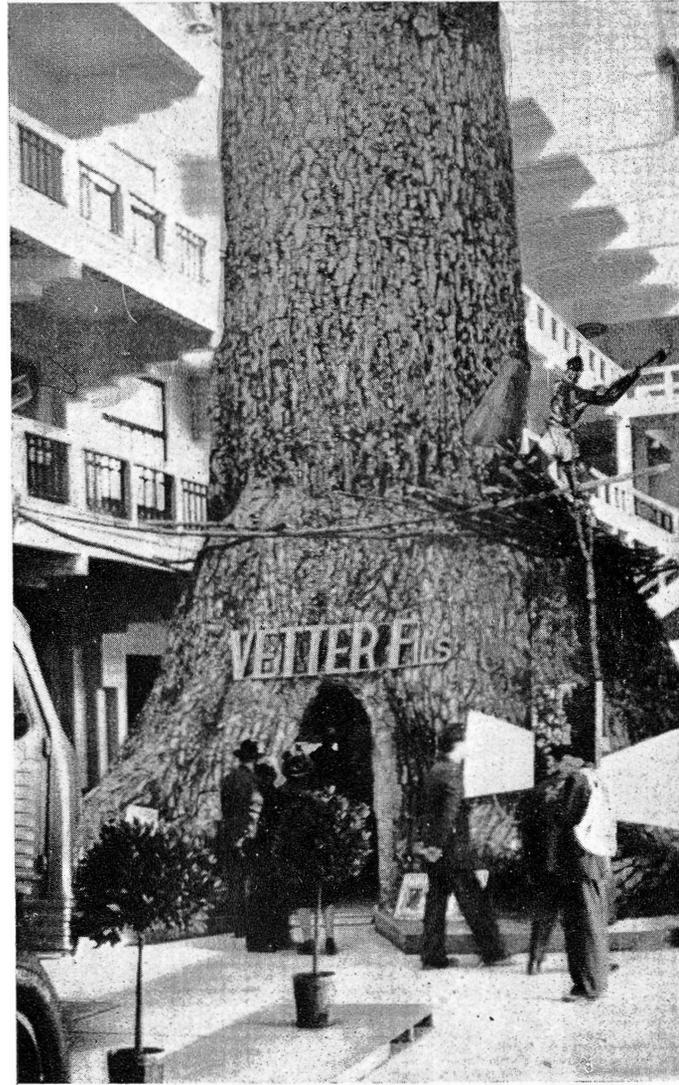


Photo de Mégille

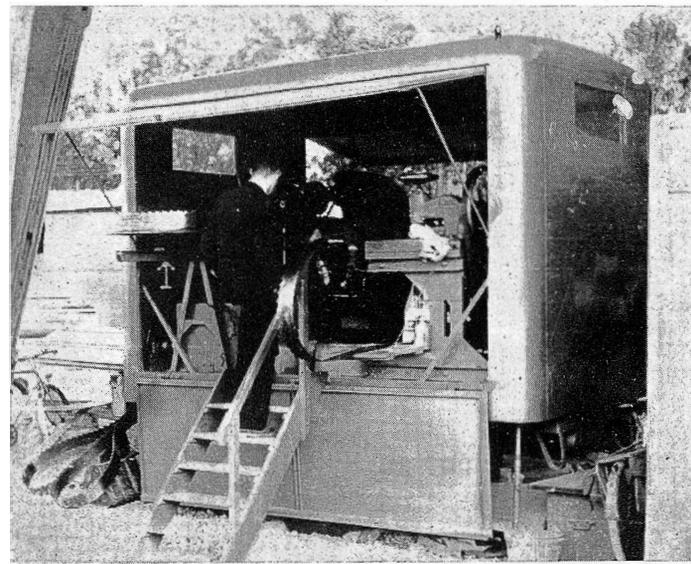


Photo de Mégille

Remorque-atelier des Etablissements Marqcol pour affûtage en forêt

Le « Kosipo », réalisation de la Société « Les Bois du Cameroun »

Le Temple du Bois. Réalisation des Ets A. Charles

Cliché « Revue du Bois »



latéritiques, etc., sont en effet un peu affirmés à la légère ; ils ont besoin d'être soumis à la critique scientifique ; mais d'autres effets des feux de brousse, sur la végétation forestière par exemple, sont évidents pour ceux qui savent observer la nature. C'est en considération de ces effets manifestement néfastes pour l'Afrique que la Conférence s'est prononcée pour la condamnation des feux de brousse sans attendre les résultats d'expériences scientifiques qui prouveront ou infirmeront l'existence d'autres effets moins évidents.

M. JEFFREYS dira-t-il que ce ne sont que des croyances ? Non, ce sont des opinions fondées pour la plupart sur des observations répétées des centaines et des centaines de fois pendant des années et des années de séjour en Afrique de tous ces experts.

Ces observations, ces faits n'auraient pas toujours été publiés ? Peut-être, en effet, les techniciens n'ont-ils pas toujours pris suffisamment de peine pour relater leurs observations. Cependant, si le Dr. JEFFREYS voulait bien consulter toute la bibliographie relative aux feux de brousse dans les régions tropicales, il n'aurait aucune peine à trouver de multiples faits de destruction de la végétation par ces feux. Pour ma part, je crois avoir décrit divers processus de destruction de la végétation par les feux et donné des exemples, à l'inverse, de reconstitution de la végétation par simple protection contre ces feux. Le Dr. JEFFREYS n'est donc peut-être pas parfaitement informé. Son dossier n'est pas complet. Peut-être, aussi, ne connaît-il pas tous les aspects du problème des feux de brousse, car ils ne sont certainement pas les mêmes en Afrique du Sud, dans le Veld des éleveurs, que dans les savanes boisées et forêts claires des pays soudanais, guinéens et zambéziens, par exemple, et encore moins à Madagascar, ce dernier pays qui lui fournirait en particulier de riches enseignements en matière de destruction de la flore et d'érosion consécutive à la dénudation du pays par les feux ? Peut-il ignorer les éloquents démonstrations de HUMBERT et de PERRIER DE LA BATHIE sur ces sujets !

Mais reprenons l'argumentation de l'auteur de l'article. Il estime qu'il n'y a aucune preuve des effets nuisibles des feux de brousse sur les cinq points suivants :

- la végétation en général,
- l'herbe elle-même,
- le sol,
- le régime des pluies,
- l'érosion.

Sur la végétation en général

Il est véritablement étonnant, et décourageant même, de constater qu'il existe encore, après tout ce qui a été « écrit », je souligne « écrit », sur la façon dont les feux de brousse détruisent les formations forestières de l'Afrique occidentale et centrale et de Madagascar, ou concourent à leur destruction, qu'il y ait encore des esprits se piquant d'une formation scientifique qui puissent nier ces effets destructeurs. Les feux sont responsables de la dénudation de pays immenses qui ne sont plus couverts aujourd'hui que de savanes nues ou de savanes boisées très pauvres, qui possédaient autrefois des formations forestières fermées, les unes ayant le caractère de véritables forêts denses, les autres de simples bushs arbuscules. Ces destructions, ces dégradations, nous les constatons encore de nos jours. La dégradation de la savane boisée est évidente ; il suffit d'observer les aspects des arbres et arbuscules, leur port rabougri, leurs blessures, leurs difficultés de régénération, la destruction des

semis, des rejets de souches, les arbres qui brûlent un par un chaque année. Certes, il n'y a pas destruction rapide, sans quoi, depuis longtemps, il n'y aurait plus ni forêts claires, ni savanes boisées ; les raisons de cette résistance ont été analysées, elles sont bien connues. Il n'y a pas destruction donc, mais évolution, régressive, lente. Le terme ultime n'en est pas moins certain : la savane nue. J'ai décrit comment les forêts sèches ou semi-humides de la basse Casamance, de la moyenne Guinée Française, de l'Oubangui-Chari étaient ravagées par les feux de brousse ! Dans des pays moins secs, au Gabon, par exemple, au Moyen-Congo, pour ne parler que de pays que je connais assez bien, les feux de savane attaquent même la forêt d'hygrophytes suivant un processus spécial par attaque des sous-bois ou des brousses secondaires. Dans ce dernier cas, des défrichements préalables précèdent l'attaque des feux. Il m'est impossible de reprendre ici, dans le cadre de ces commentaires, un sujet aussi vaste. Dans la littérature de langue anglaise, il est également possible de trouver des études sur l'évolution progressive de la végétation forestière dans les savanes qui sont protégées contre les feux ; des expériences ont été faites sur des échelles plus ou moins grandes dans les Indes, en Afrique même ; elles montrent bien que ce que les feux de brousse ont détruit, de simples mesures de défense contre eux peuvent parfois le reconstituer. Le Dr. JEFFREYS ne cite-t-il pas lui-même des exemples de ce qui se passe lorsque des pâturages ne sont plus brûlés ? L'envahissement d'une broussaille de végétation ligneuse qui tend à supplanter les herbages est bien la preuve que ceux-ci ne se maintiennent que grâce aux feux et qu'ils ne se sont installés autrefois qu'après destruction par les feux de la couverture forestière primitive.

S'il est un fait bien prouvé et peu contestable, c'est que la végétation de l'Afrique a été considérablement modifiée par les feux de brousse, sauf, bien entendu, dans les régions équatoriales humides, où la forêt dense n'est pas directement vulnérable aux feux qui sont allumés dans les savanes périphériques (encore pourrait-on citer des cas où elle est atteinte). Que la destruction des forêts primitives de tous types par les feux et l'impossibilité où les formations forestières sont de se reconstituer à cause des feux périodiques de savanes aient ou n'aient pas d'effets nuisibles sur l'habitabilité de l'Afrique, ceci est une autre question. Les forestiers, eux, sont persuadés qu'il s'agit là d'un fléau de l'Afrique noire. En tout cas, je ne crois pas qu'il soit possible de nier la destruction de la végétation spontanée, qui est presque toujours une végétation forestière, par les feux. Les faits abondent, il suffit de lire, ou mieux, d'ouvrir les yeux.

Sur l'herbe

Au sujet des effets pernicieux des feux sur les herbages, mon opinion rejoindrait volontiers celle du Dr. JEFFREYS. Les preuves de la dégradation qualitative et quantitative des prairies par les feux de brousse ne m'ont jamais paru parfaitement convaincantes. C'est sur ce point, tout particulièrement, que des recherches scientifiques seraient désirables dans des stations d'amélioration des pâturages. Je déplore que celles-ci n'existent pas, au moins à l'échelle où je les conçois, surtout dans des pays typiques de pâturages et d'élevage, comme Madagascar par exemple. Il ne serait cependant pas difficile d'effectuer des expériences qui permettraient de mesurer s'il se produit des dégradations des pâturages par l'effet des feux de brousse, de la même façon que dans des stations expérimentales.



Savane après le passage du feu.

Photo Allouard

tales aux Etats-Unis, par exemple, on mesure les effets comparatifs de diverses formes de végétation dans la protection des sols contre l'érosion et dans la conservation des eux. Je ne suis pas loin de croire que ce sont les éleveurs qui ont raison lorsqu'ils affirment que les feux de brousse sont indispensables pour l'entretien des pâturages et, par conséquent, pour la nourriture des troupeaux. De nombreuses observations concordent. Lorsqu'il n'y a plus de feux, les prairies s'embroussaillent. C'est évidemment l'avant-garde de la forêt qui se réinstalle. Cette réinstallation serait extrêmement lente là où il n'y a plus de souches, ni d'arbres porte-graines à proximité des pâturages, mais enfin, c'est un indice de la vocation forestière du pays. Il n'est même pas certain, tant que la preuve du moins n'en a pas été administrée, que le non-brûlage permettrait à une flore herbacée plus nutritive de se réinstaller parmi les graminées banales. De nombreuses observations montrent au contraire, je le répète, la formation du matelas épais de chaumes où les animaux ne trouvent plus leur nourriture et, bientôt, l'embroussaillage. Cette évolution confirme d'ailleurs la thèse que j'ai toujours défendue, à savoir que les savanes sont des formations très anciennes peut-être, mais artificielles, dues aux défrichements et aux feux, à l'exception évidemment de certaines formes de savanes édaphiques. La majeure partie de la flore des savanes de Madagascar et de la Nouvelle-Calédonie est constituée par des espèces banales pan-tropicales ; les rares plantes herbacées endémiques de ces îles sont forestières. C'est bien la preuve que ces savanes sont artificielles, en dépit de leur immense étendue d'aujourd'hui qui laisse penser à des formations climatiques. Dans ces conditions, pourquoi, en empêchant les feux de brousse, ces prairies s'enrichiraient-elles en plantes herbacées, à moins d'intervention de l'homme ? Il est tout naturel que, sans le nettoyage des feux, ce soit la formation primitive, c'est-à-dire une formation ligneuse, qui se réinstalle à la place des herbes.

Sur le sol et le régime des pluies

Sur ce point encore, j'estime que des recherches expérimentales doivent être entreprises. Je n'aborderai pas, ici, le problème du régime des pluies. Si les feux de brousse peuvent exercer une action sur celui-ci, c'est une action indirecte négative, consécutive à la destruction de la végétation forestière. Il me faudrait donc aborder tout le problème, si controversé, de l'action des forêts sur la pluviosité. Je le ferai probablement un jour et ailleurs, mais le cadre de cette analyse est trop étroit pour développer un sujet aussi considérable.

Sur l'érosion

Une station expérimentale nous apporterait là certainement encore des données sûres. Il n'en existe pas à ma connaissance. Cependant, il est tout de même permis de raisonner, et il y a aussi quelques faits d'observation. Si l'on admet que la meilleure façon de protéger un sol contre l'érosion est de lui conserver sa couverture végétale spontanée, il faudra bien conclure que tout ce qui tend à dégrader ou à détruire cette protection naturelle peut faciliter l'érosion. Puisque les feux de brousse dégradent la végétation protectrice des sols en dénudant ces derniers, ils ne peuvent que les livrer à l'érosion. Protection des sols contre l'érosion, protection de la couverture forestière vont de pair. Les herbages, eux-mêmes, protègent le sol contre l'érosion ; c'est également un fait. Quelle est la

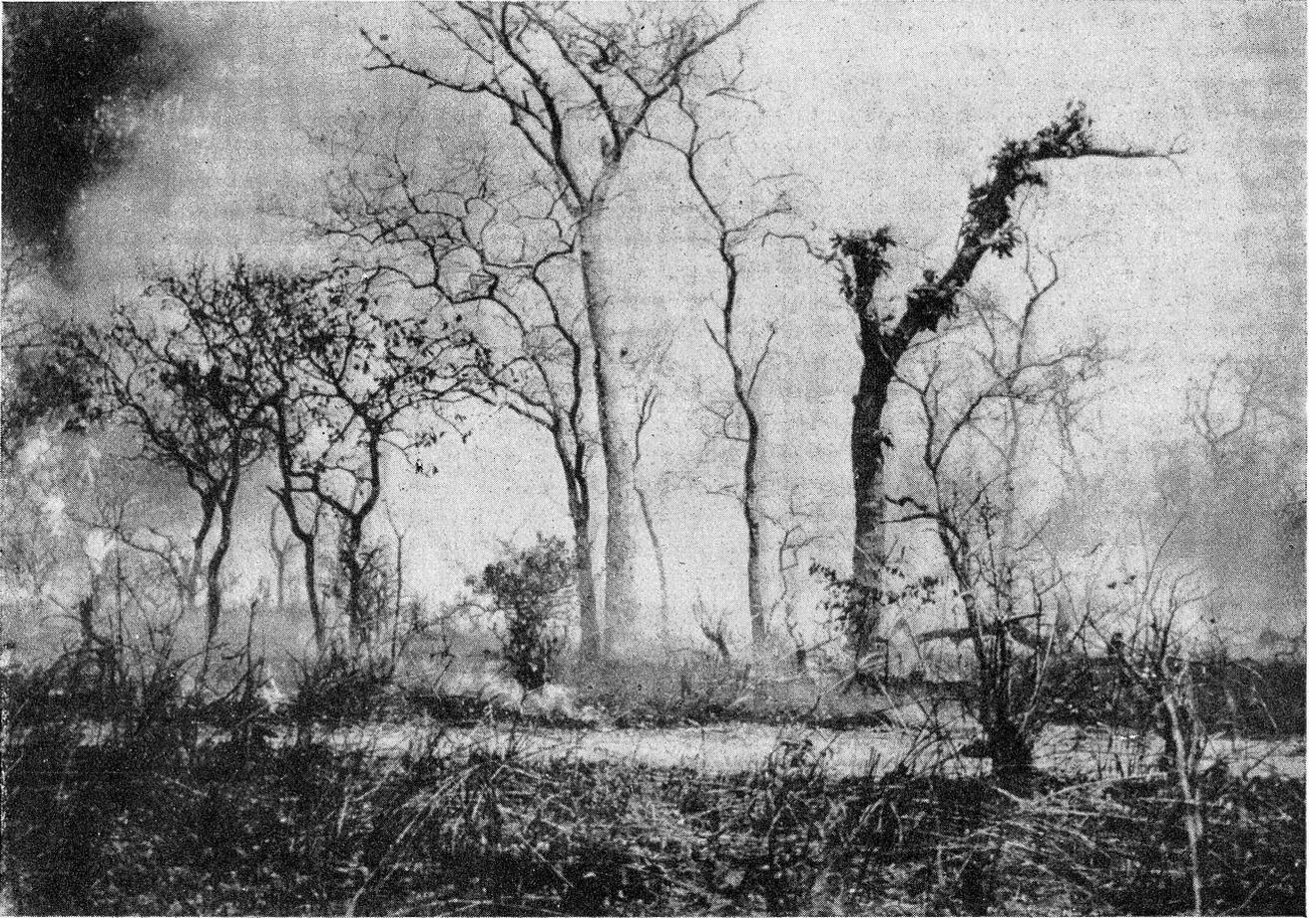
meilleure forme de la végétation à ce point de vue ? L'expérience le montrerait. De telles expériences sont entreprises aux Etats-Unis ; j'ai eu l'occasion d'en voir dans des pays arides, en Utah et en Californie. Les résultats, qui ne sont pas encore définitifs, ne pourraient d'ailleurs pas être transposés en Afrique tropicale, car les conditions de climat sont trop différentes au point de vue quantité et violence des pluies, insolation et dessiccation des sols durant la saison sèche, etc.

De plus, la nature des sols intervient évidemment pour beaucoup ; ce qui fait que, dans certaines régions, la protection de la prairie suffit pour empêcher l'érosion et même, quelquefois, les herbages réussissent à fixer un sol accidentellement érodé. Je connais, cependant, un pays, Madagascar, où l'érosion prend des formes généralisées extraordinairement intenses qui ne se manifestent que dans les régions anciennement forestières et couvertes aujourd'hui de steppes herbeux. Là, l'érosion est évidente, extraordinaire ; elle coupe les routes, elle creuse des cirques considérables dans des collines d'argile latéritique. Aucun fait de ce genre ne se produit quand le sol est encore occupé par une formation forestière, si maigre soit-elle, pourvu qu'elle soit fermée. Il faut bien en conclure, puisque la destruction de la végétation forestière est le fait des défrichements et des feux de brousse, que ceux-ci sont la cause première des phénomènes d'érosion qui dégradent des régions entières de Madagascar.

Ces considérations ne m'empêchent pas d'être d'accord avec le Dr JEFFREYS sur d'autres causes de l'érosion ; les défrichements d'abord, c'est-à-dire les cultures itinérantes parce qu'elles détruisent la végétation forestière, qu'elles exposent le sol à la sécheresse et à la dénudation et qu'elles favorisent l'introduction des graminées, c'est-à-dire, ultérieurement, des feux. La charrue, la culture mécanique sont évidemment aussi d'autres causes d'érosion.

Sur la très grande ancienneté des feux de savane en Afrique tropicale, je suis d'autant plus d'accord avec le Dr JEFFREYS que j'ai moi-même exposé cette thèse dans différents ouvrages. L'africain néolithique, dès qu'il a disposé du feu, a incendié toutes les broussailles et toutes les forêts combustibles en saison sèche qui le gênaient pour se déplacer et pour chasser.

Mais c'est bien le feu qui est à l'origine des grandes savanes tropicales en pays de plaines comme en pays de montagnes. Cette opinion n'est pas contredite par l'existence des animaux herbivores car il est bien évident que les régions très arides, autour des déserts notamment — et il est certain qu'il y a toujours eu des régions désertiques à toutes les époques du quaternaire — ont été occupées par des formes de végétation très ouvertes, forêts très claires d'épineux et steppes herbeux comme on en voit aujourd'hui par exemple, tout autour du Sahara, dans ces pays que nous appelons sahéliens et qui sont précisément les pays d'élection des animaux herbivores. Ceux-ci ont envahi les pays plus humides à mesure que les savanes prenaient la place des formations forestières. M. JEFFREYS tire argument de cette ancienneté, qui me paraît incontestable, des feux de brousse, contre la thèse des effets nuisibles de ces derniers sur le sol, car, dit-il, depuis une aussi longue durée, tous les désastres dont le sol est menacé par ceux qui dénoncent les méfaits des feux de brousse auraient eu le temps de se manifester : or ils ne l'ont pas fait. Je pourrais répéter ici ce que je viens d'indiquer plus haut sur les rapports entre les savanes et l'érosion. Il y a certainement en Afrique des pays couverts presque exclusivement par des savanes où des phénomènes d'érosion grave sont inappa-



Cliché Agence Economique F.O.M. Collection C.T.F.T.

Le feu dans la forêt

rents mais cependant, dans toute l'Afrique occidentale, soudanaise, et guinéenne, on peut voir des secteurs entiers sévèrement érodés par décapage du sol. Sans doute, ces pays ne sont-ils pas véritablement ruinés car les vallées où se déposent les alluvions arrachées aux montagnes et aux plateaux sont généralement cultivables. Ailleurs les sols sont très profonds, car la décomposition des roches se produit sur de grandes épaisseurs, mais l'érosion est cependant visible sur les crêtes où la roche apparaît. Certes, heureusement, l'Afrique n'est pas encore un pays de pierre après des dizaines et des dizaines de siècles d'érosion. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait ni érosion, ni dégradation. Dans certains pays, celle-ci est cependant définitive quand apparaissent en surface, après décapage des couches superficielles de terre, les carapaces ferrugineuses sous jacentes. M. JEFFREYS aurait l'occasion d'en voir particulièrement développées et significatives, en Guinée française, au Soudan, dans l'Oubangui-Chari, dans ces curieuses régions de « hové ».



Les forestiers anglais ont affirmé que certaines régions de Nigéria, aujourd'hui couvertes de savanes, furent autrefois occupées par une forêt dense ombrophile. Ils ont cité en particulier le pays montagneux de Bamenda, au Cameroun britanni-

que, sur la frontière du Cameroun français. Je connais un peu ce pays et surtout le territoire français voisin des Bamboutos qui se trouve dans le même état que le pays de Bamenda. Je suis persuadé que les forestiers anglais ont raison. Un pays tropical qui reçoit plus de 2 mètres de pluie par an, bien répartie dans l'année, sans un seul mois véritablement sec, est généralement couvert d'une forêt dense ombrophile. Il en reste d'ailleurs de très beaux massifs dans ce pays. Le pays voisin des bamiléhés, au Cameroun français, lui est pratiquement complètement déforesté. Il ne subsiste plus que quelques bois conservés comme bois fétiches. Cette région est occupée par une population dense d'agriculteurs originaires vraisemblablement des pays soudanais, venus il y a deux ou trois siècles seulement. Ce furent de terribles destructeurs de forêts. Aujourd'hui encore, ils cultivent sur des pentes très raides suivant les lignes de plus grande pente. Leur pays, cependant, bien que dénudé et couvert de prairies, ne présente pas de phénomènes d'érosion très caractéristiques, sauf peut-être sur les crêtes qui deviennent rocheuses. Cela est dû à une très grande profondeur de sol et surtout à son origine volcanique. J'ai déjà remarqué que ces terres volcaniques à Madagascar n'étaient pas gravement sujettes à des phénomènes d'érosion par ravinement comme cela se produit sur les argiles latéritiques.

Mais revenons au Dr JEFFREYS qui prétend apporter la preuve que le pays de Bamenda fut occupé par des savanes et brûlé par les feux de brousse depuis des temps très anciens, contrairement à l'affirmation des forestiers anglais. Il a trouvé, sous plusieurs mètres d'alluvions, des traces charbonneuses qu'il affirme être l'indice d'anciens feux de savanes. Il est peut-être osé de déduire de l'existence de quelques traces charbonneuses qui ne proviennent pas forcément de feux de brousse, la présence d'une savane couvrant le pays. La preuve, en tout cas, nous paraît mince, alors que les conditions écologiques, les restes de forêts humides, le paysage typique de dégradation des régions de montagnes par les feux et les défrichements, tout nous laisse croire à la présence ancienne d'une forêt et à sa destruction relativement récente.

A lire le Dr JEFFREYS, l'érosion en Afrique est plus faible que sur les autres continents; il n'y a que deux deltas dans toute l'Afrique, dit-il, ceux du Nil et du Niger. Si la quantité de matière solide dissoute entraînée par les fleuves vers l'Océan, rapportée à la superficie totale du continent est plus faible en Afrique — si l'on en croit les chiffres donnés dans l'article — c'est peut-être dû au fait qu'une grande partie du continent africain, très sèche et soumise à l'érosion, n'a pas un drainage suffisant pour que les terres érodées parviennent à la mer. C'est le cas de toutes les régions désertiques et pré-désertiques de l'Afrique, de tous les bassins fermés et de nombreux cours d'eau qui sont incapables d'apporter les alluvions jusqu'à l'Océan. Une autre partie de l'Afrique est encore couverte par des forêts intactes ou presque, qui jouent leur rôle protecteur contre l'érosion. Quant à l'absence de deltas, c'est une affirmation un peu légère car, par exemple, en ce qui concerne les seuls territoires français de l'Afrique occidentale, nous connaissons le vaste delta de l'Ogooué, au Gabon, ceux formés par les fleuves du Cameroun qui ont constitué la région des mangroves du Bas-Cameroun. Ailleurs, l'absence de véritables deltas doit sûrement trouver son explication dans l'étude de la plate-forme continentale laquelle, est, quelquefois, effondrée près des cotes et coupée de

profondes vallées sous-marines, ce qui est le cas devant l'embouchure du Congo, par exemple.

Bref, il résulte de toutes ces analyses critiques du Dr JEFFREYS que l'on se serait trompé en pensant que les feux de brousse étaient nuisibles en Afrique. La conséquence logique voudrait que l'on reconnaisse l'inutilité des réglementations actuelles contre les feux de brousse et de la lutte qui est menée occasionnellement contre eux. Cette conclusion s'imposera à tous ceux qui liront l'article en cause et qui n'ont pas d'idées personnelles sur le sujet. Voilà de quoi ralentir l'action déjà mollement convaincue des administrations chargées d'appliquer des règlements sur les feux de brousse, et plus encore — si elles lisaient les bulletins de l'I.F.A.N. — de quoi encourager les populations à ne pas suivre les consignes administratives données en matière de contrôle des feux. Je m'étonne que l'I.F.A.N. qui, par ailleurs, mène une action vigoureuse pour la protection de la nature en Afrique, ouvre son bulletin à des études qui, en niant l'action nocive de l'un des facteurs les plus importants de la destruction de la couverture forestière spontanée, ne peut que gêner l'effort entrepris par ailleurs pour assurer le maintien de cette même protection végétale. Je sais que l'on peut me répondre que c'est une manifestation du véritable esprit scientifique que d'accueillir les objections aux opinions paraissant les plus solides et les mieux établies lorsque ces objections viennent d'un esprit objectif et scientifique. Mais la critique du Dr JEFFREYS ne nous a pas paru toujours fondée sur une connaissance étendue des problèmes en question. Enfin, elle est en vedette dans le Bulletin de l'I.F.A.N., non compensée par l'exposé de la thèse adverse, de sorte que certains penseront que l'I.F.A.N. lui-même, a manifesté indirectement sa sympathie pour les opinions du Dr JEFFREYS. Si tous les auteurs de paradoxe trouvent ainsi facilement l'accès du Bulletin de l'I.F.A.N., pourquoi, un jour, n'y lirions-nous pas un article déclarant que l'on n'a pas fourni de preuves, dites scientifiques, de l'utilité de la protection de la nature, de celle de la faune en particulier, d'où découlerait dans l'esprit du lecteur, que toutes les réglementations sur la chasse, sur la protection de la nature et autres, sont d'une utilité pour le moins douteuse.

